MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union - Discipline - Travail

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté Nº	0338	/MENA/DRH du 0 4 SEP. 2025	
-----------	------	----------------------------	--

portant nomination de Directeur et de Chef d'Antenne de Centre d'Information et d'Orientation, au titre de l'Année Scolaire 2025-2026

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION

- la Constitution :
- la loi nº95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi nº2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- la loi nº2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;
- la loi nº2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- le décret nº98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- le décret nº2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- le décret nº2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux :
- le décret nº2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- le décret nº2023-813 du 16 octobre 2023 portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- le décret nº2023-814 du 17 octobre 2023 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
- le décret nº2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- le décret nº2025-120 du 26 février 2025 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- le décret nº2025-121 du 26 février 2025 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines:

considérant les nécessités de service.

ARRÊTE

Article 1 : Les Inspecteurs d'Orientation dont les noms suivent, sont nommés dans la fonction de Directeur et de Chef d'Antenne de Centre d'Information et d'Orientation, conformément au tableau ci-dessous :

Nº	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	GENRE	STRUCTURE D'ORIGINE	DRENA D'ACCUEIL	STRUCTURE D'ACCUEIL
1	401025R	TOURE GNELNAGUITCHA	М	CONFEMEN	DIVO	CID DIVO
2	346692A	Mme GLAMI Née KYETGHA WENDWAOGHA GLADIS SONIA	F	LYGEE MUNICIPAL SIKENSI	ADZOPE	ANTENNE ALEPE

Article 2 : Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages liés à leur fonction ;

Article 3 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré,

publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

MENA / CAB DRH/SDPAA

DRENA INTÉRESSÉ(E)

CHRONO

VISTRE Professeur Mariatou KONE